

*DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence*

*Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION*

**Année 2018
Séance du 12 décembre 2018**

N° 23

**Objet : Demande de subvention
au titre de la DETR sur la
restructuration du plateau des
Lauzières : Rénovation du pôle
culturel**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-huit et le douze du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de décembre 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : Emmanuelle MARTIN

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BREMOND Danièle, CASA Chantal, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DEORSOLA Jean Paul, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 26), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe (à partir du rapport n° 10), PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etait suppléé :

RONDEAU Daniel a donné pouvoir à KARCHE Jean Pierre

Etaient représentés :

AUBERT Serge a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
AYMES Bernard a donné pouvoir à BLANC Michel
BRUN Patricia a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
CAREL Serge a donné pouvoir à AILHAUD Régine
CHATARD Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VILLARON Bruno
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à COMBE Gérard
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à PAUL Gilles
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 25)
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à SUZOR Pierre
POULEAU Philippe a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle (jusqu'au rapport n° 09)

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre	MAGAUD Marie José
AILLAUD Sylvie	MUNOZ MALDONADO Julien
AUZET Guy	PAYAN Claude
BALIQUE François	REBOUL Childéric
BARTOLINI Bernard	ROCHAT Jacques,
BAUDOU MAUREL Marie Anne	SERRA Victor
BOURJAC Jean Marie	SEVENIER Jean,
DE VALCKENAERE Gilles	THONATTE Lionel
FERAUD Maryline	TONELLI Corinne
GRAVIERE Remy	URQUIZAR Danièle

REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2018

Application agréée E.lespato.com

99_DE-004-200067437-20181212-23_12122018

Monsieur Denis BAILLE, rapporteur, expose ce qui suit :

Notre conseil d'agglomération a approuvé, le 27 juin dernier, par la délibération 2018-338, l'Avant-projet sommaire (APS) relatif au projet de restructuration du plateau des Lauzières concernant plus particulièrement la rénovation du pôle culturel.

Conformément à cette délibération, une demande de subvention de 645 000 € a été déposée auprès du Conseil régional. L'Assemblée régionale réunie le 18 octobre 2018 a attribué à notre agglomération l'aide financière sollicitée.

Notre décision envisageait également le dépôt d'une demande de subvention auprès de la DETR dès que les critères d'éligibilité 2019 des dossiers seraient connus. Le règlement d'attribution de la DETR 2019 a été signé le 5 novembre 2018. Ce dernier indique comme opérations éligibles « *les travaux (...) de bâtiment (...) dans le cadre de la construction, de l'extension, de la réhabilitation, d'aménagements énergétiques, de désamiantage ou de la mise aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite d'équipements culturels* ». L'objet de notre projet de rénovation du pôle culturel du plateau des Lauzières est donc éligible à la DETR 2019.

A l'inverse le montant du projet global (1 800 000 €) est supérieur au montant maximal attendu sur les projets présentés à la DETR (1 000 000 €). Ainsi, il est proposé de présenter à la DETR les lots suivants :

- Construction métallique et serrurerie pour 142 000 €
- Étanchéité pour 55 000 €
- Menuiseries extérieures pour 102 000 €
- Isolation thermique par l'extérieur pour 218 000 €
- Electricité (courants forts et faibles) pour 216 700 €
- Chauffage et VMC pour 266 300 €

dont la somme des montants est égale à 1 000 000 d'euros.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses HT en euros €		Recettes HT en euros €	
Postes de dépense	Montant	Financeurs	Montants
Travaux de rénovation du pôle culturel (lots : construction métallique et serrurerie, étanchéité, menuiseries extérieures, isolation thermique par l'extérieur, électricité, chauffage et VMC)	1 000 000 €	DETR 2019 (20 %)	200 000 €
		Région PACA CRET (35,83 % du projet global proratisé sur les lots présentés)	358 333 €
		Autofinancement PAA (44,17 %)	441 667 €
Total	1 000 000 €	Total	1 000 000 €

REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2018

Application accréditée F. Lejalte.com

99_DE-004-200067437-20181212-23_12122018

Il est à noter que l'autofinancement de notre collectivité sur le projet global s'élève à 9 2018-611 € HT.

Il vous est demandé :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser Madame la Présidente à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la DETR.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2018

Application adresse E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20181212-23_12122018